

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 (Imprimerie Suisse Catholique)
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.00	10.00	20.00
Etranger	4.00	10.00	19.00	35.00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Numéro de chaque année N° 24

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
 Publications
 S. A. SUISSE DE PUBLICITE
 Rue St-Pierre
 GENEVE (4)

PRIX DES ANNONCES

1ère ligne	10	15	20	25
2ème ligne	8	12	16	20
3ème ligne	6	9	12	15
4ème ligne	4	6	8	10

Nouvelles du jour

La Chambre française a ratifié le traité de Versailles. La situation à Fiume.

Après de longues séances, la Chambre française a enfin voté, hier jeudi, la ratification du traité de Versailles, par 372 voix, contre 53 voix socialistes.

Cette majorité considérable n'est cependant pas un grand succès pour le gouvernement, car, à part les socialistes, tous les orateurs qui ont critiqué le traité avaient dit qu'ils le voteraient quand même. Donc, la ratification est acquise, mais le mécontentement reste.

Nous n'hésitons pas à dire que ce mécontentement est injuste, car, après tout ce qu'elle a obtenu, la France a pourtant de quoi être satisfaite; ce qu'elle n'a pas obtenu, c'est ce qu'elle ne pouvait pas avoir, en dépit des efforts déployés par ses représentants à la conférence de la paix. Un traité de paix est un marché entre les parties; le traité de Versailles n'a pas compté avec les vaincus, qui s'étaient désarmés en signant l'armistice; mais les vainqueurs ont dû compter les uns avec les autres.

La Chambre française a été unanime (501 votants) à ratifier la convention militaire conclue entre la France, l'Angleterre et l'Amérique, pour protéger la France contre une agression éventuelle, mais bien improbable, ou très lointaine, de l'Allemagne.

geons pas et nous ne changerons pas notre ligne de conduite; elle reste telle que nous l'avons tracée le jour où nous sommes entrés à Fiume.

Des événements imprévus se chargeront peut-être de calmer ces dispositions belliqueuses.

Suivant le *Lokal Anzeiger* de Berlin, l'Entente ne reconnaîtrait pas, à Budapest, le gouvernement de M. Friedrich.

Après n'avoir pas voulu agréer le régime de l'archiduc Joseph, ce serait une faute de refuser celui de M. Friedrich, qui est le seul élément d'ordre capable de lutter contre le bolchévisme hongrois. Nous voulons donc espérer que le *Lokal Anzeiger* est mal renseigné.

Un journal révolutionnaire de Berlin, *Die Freiheit*, dénonce l'armée allemande de Courlande, dont le cas nous a occupé hier, et l'armée allemande de Lituanie comme des pièces d'un grand complot réactionnaire, où les premiers rôles sont tenus par l'amiral russe Koltchak, et le général Denikine, les deux chefs de la contre-révolution russe.

Selon la *Freiheit*, les armées allemandes de Lituanie et de Courlande coopèrent à l'encercllement du bolchévisme en vue de son prochain écrasement; quand ce sera fait et que le tsarisme aura été rétabli en Russie, ce sera le tour de la révolution allemande d'être jugulée.

Le journal communiste donne des indications minutieuses sur ce plan; il dit qu'une mission militaire russe séjourne à Berlin et que le général Biskoupski, homme de confiance de l'amiral Koltchak, et qui dispose de fonds abondants, subventionne des bureaux d'entraînement établis dans toute l'Allemagne.

La *Freiheit* somme le gouvernement de chasser les agents de la contre-révolution.

La *Gazette de Francfort* trouve les révélations du journal socialiste assez catégoriques pour nécessiter un éclaircissement officiel.

TEMPS NOUVEAUX

Le gouvernement de Bâle-Ville propose de modifier la loi scolaire sur le point de l'enseignement religieux. Il a donné à l'article de la loi qui traite de cet objet la forme suivante: « L'enseignement religieux n'est pas affaire de l'école. La distribution de cet enseignement est laissée aux communautés religieuses. Les autorités de l'Etat réservent à cet effet le nombre d'heures nécessaires, dans le plan scolaire, et mettent gratuitement à la disposition des communautés religieuses les locaux d'enseignement... Les maîtres des écoles publiques ont la faculté de se charger de l'enseignement religieux, pour le compte des communautés... »

Les catholiques de Bâle ont tout lieu de se réjouir du changement qui sera apporté au régime scolaire, touchant l'enseignement religieux. On sait que cet enseignement, pour autant qu'il est officiel et donné par les maîtres de classes, est interconfessionnel. Cela est, en soi, une absurdité. Mais en outre, il faut se représenter que cet enseignement « interconfessionnel » est donné souvent par des maîtres qui ont une foi très militante ou qui professent, au contraire, une incrédulité agressive. On voit ce que devient l'enseignement religieux interconfessionnel entre de pareilles mains. La disparition d'un tel système doit donc être saluée comme une délivrance pour les consciences.

Zürich paraît vouloir suivre l'exemple de Bâle. M. le conseiller d'Etat Mousson, chef de l'instruction publique, a fait dernièrement, à l'occasion d'une fête scolaire, des déclarations qui font pressager ce heureux changement.

« Nous ne pouvons nous dissimuler, a-t-il dit, que les idées sur les questions religieuses ont très fortement évolué depuis un certain nombre d'années. Il faut convenir qu'il s'est établi une plus grande tolérance entre les divers courants confessionnels. En outre, les liens entre l'Etat et l'Eglise se sont relâchés à tel point, en ce qui concerne notre canton, la séparation n'est plus qu'une question de temps. Ce

mouvement séparatiste, dont on ne saurait méconnaître les graves conséquences pour l'Etat, pour l'Eglise et pour les individus, aura aussi des effets profonds pour l'école publique; car on ne manquera pas de réclamer que l'Etat soit dessaisi de l'enseignement religieux et que celui-ci soit confié aux organisations ecclésiastiques. Et peut-être seront-ce justement ceux qui ont demandé avec le plus d'insistance le maintien de l'enseignement obligatoire de la religion qui, en hommes convaincus de l'importance de cet enseignement, réclameront ce changement, et voyant un progrès, parce qu'il mettra fin à un état de choses dont personne n'est satisfait... »

On comprend bien que M. Mousson n'a pas voulu plaider pour la laïcisation de l'enseignement; cet homme d'Etat protestant ne fait que répéter une doctrine qui fut longtemps chère à ses pères et à tous les tenants de la souveraineté absolue de l'Etat sur l'école, à savoir que l'Eglise doit être tenue à l'écart de l'enseignement et que c'est à l'Etat à donner même l'instruction religieuse, pour assurer l'unité morale de la nation.

Réjouissons-nous de voir abandonner une théorie au nom de laquelle on a fait assez longtemps souffrir les catholiques.

Au Conseil national

Berne, 2 octobre.

Les Suisses de Russie

M. Schmid (Zürich) interpelle le Conseil fédéral au sujet de la situation des Suisses restés en Russie, notamment des deux cents Suisses incarcérés par le gouvernement des soviets, à Pétrougrad et à Moscou. La situation, dans ces villes, devient de plus en plus mauvaise sous le régime bolchéviste. Quelques-uns des détenus ont été mis en liberté, grâce à l'intervention de la Croix-Rouge danoise. Mais tous leurs biens ont été confisqués par les bolchévistes, et nos concitoyens ne sont pas en mesure de faire leur retour.

Le nombre des habitants de Pétrougrad a passé, de 2 millions et demi qu'il était avant la guerre, à cinq cent mille.

L'interpellateur demande qu'on fasse toutes les démarches possibles pour faire rapatrier nos concitoyens. Il y aurait d'abord la Croix-Rouge, qui pourrait intervenir, puis le gouvernement polonais, puis le conseil des soldats allemands à Moscou, qui se charge de rapatrier les prisonniers de guerre allemands en Russie. L'interpellateur exprime sa confiance dans les mesures du Département politique et du Conseil fédéral.

Au nom de ce dernier, M. Calonder remercie l'interpellateur de sa sollicitude pour les Suisses de Russie. Le Conseil fédéral se joint à cette manifestation de sympathie en exprimant ses plus profonds regrets de voir nos nationaux dans une aussi triste situation.

M. Calonder déclare que le gouvernement des soviets avait promis à la Suisse de rendre possible le rapatriement de 1000 à 1200 personnes de notre pays qui avaient renoncé jusqu'ici à se faire rapatrier pour ne pas abandonner leurs biens en Russie. Le Conseil fédéral a rapatrié gratuitement les Suisses indigents. L'Allemagne se refuse de se charger du transport, parce que les rapatriés devraient traverser des régions qui se trouvent encore en état de guerre, la Finlande, la Pologne, l'Ukraine font également des difficultés. Mais le Conseil fédéral continuera à chercher la voie la meilleure pour faire rentrer nos compatriotes. Les moyens de représailles contre les Russes domiciliés en Suisse ne conviennent pas. Il ne serait pas juste de rendre responsables des particuliers pour les fautes commises par leur gouvernement.

M. Yesin (Vaud) demande instamment que le Conseil fédéral insiste pour la mise en liberté des Suisses que le gouvernement des soviets garde prisonniers.

Après un discours de M. Haebelin, qui souhaite aux députés un bon retour dans leurs foyers, la session est close.

AU CONSEIL DES ETATS

Berne, 2 octobre.

Après un rapport de M. von Arx (Soleure), le Conseil des Etats procède au vote définitif sur le projet de subsides de la Confédération en faveur de l'électrification des chemins de fer privés, puis la séance est levée à 8 heures 50 et la session déclarée close.

La retraite de M. Müller conseiller fédéral

Le groupe radical des Chambres fédérales a tenu, mardi, une réunion familière, sous la présidence de M. Forrer, de Saint-Gall.

M. Forrer a communiqué officiellement à ses collègues la détermination de M. le conseiller fédéral Müller de prendre sa retraite.

Confédération

Les élections fédérales

Les Grütliens argoviens présentent pour les élections au Conseil national une liste de 6 noms cumulés. A la première place se trouve le Dr Kraft, de Brugg, médecin des écoles, à Zurich.

Le Comité central du parti radical argovien présente comme 10^{ème} candidat le secrétaire communal Lauri, à Mülhethal.

La liste du parti ouvrier socialiste vaudois pour les élections au Conseil national portera les noms de MM. Charles Naine, conseiller national, Paul Golay, député, Paul Perrin, secrétaire de la V. S. E. A., à Berne, Fritz Bibi, député, Henri Viret, député, Ernest Peytrotquin, député et Charles Rossolot, administrateur du *Droit du Peuple*.

Un emprunt de 500 millions aux Etats-Unis

Des tractations ont lieu, depuis quelque temps, entre la Confédération suisse et les Etats-Unis, pour la conclusion d'un emprunt de 500 millions, dont le produit serait destiné à l'électrification des chemins de fer fédéraux. L'accord serait à la veille d'être conclu.

Le nouveau conseiller d'Etat vaudois

Ce sera, comme on l'a dit, M. le député aux Etats Simon qui remplacera M. Etier au gouvernement vaudois.

M. Simon est né à Grandson; il est âgé de 51 ans, a fait des études industrielles, est député au Grand Conseil, syndic de Grandson et député aux Etats.

Une commune généreuse

Les habitants de la commune bernoise de Villeret réunis en assemblée, ont décidé de payer aux soldats de la commune la somme de 1 franc pour chaque jour de service accompli de 1914 à 1918. Cette patriotique décision coûtera à la commune la somme de 30,000 francs.

Le trafic postal avec l'Alsace-Lorraine

Le trafic des colis postaux avec l'Alsace-Lorraine est de nouveau autorisé aux mêmes conditions que pour le reste de la France.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

Geneve, 2 octobre.

La journée de jeudi de la conférence interuniversitaire a été consacrée au travail des commissions. Réparties par facultés, elles ont examiné les très nombreuses et très délicates questions que soulèvent les plans d'études, la fragmentation des examens et les équivalences d'études et de diplômes. Les vœux auxquels on est arrivé seront soumis à la réunion plénière.

AVIATION

Nungesser à Lausanne

Le capitaine-aviateur Nungesser, l'un de nos français, venant de Paris, est arrivé à la Bèche-rette, à Lausanne, hier, jeudi, à 3 h. 15. Il a été reçu par l'aviateur militaire suisse premier-lieutenant André.

Le capitaine Nungesser est muni de toutes les autorisations nécessaires. Il voyage d'ailleurs à titre absolument privé et a l'intention d'aller voler à Genève et Zurich.

Il monte un très léger avion de tourisme, portant des insignes macabres: une tête de mort, un cercueil et deux cierges.

Une journée d'aviation à Payerne

La journée d'aviation, qui n'a pu avoir lieu à Payerne, dimanche dernier, à cause du mauvais temps, a été renvoyée au dimanche 5 octobre. Elle sera annoncée, le matin, par des vols des aviateurs André et Progin au-dessus de la vallée de la Broye.

LA VIE ECONOMIQUE

Importations et exportations

Il a été importé en Suisse durant la première moitié de l'année 1919, des marchandises pour une somme de 1,540,537,000 fr., soit pour 437,294,000 fr. de plus que dans la première moitié de l'année 1918. D'autre part, il a été exporté de Suisse des marchandises pour la somme de 1,214,427,000 fr., soit pour 203,534,000 fr. de plus que dans la première moitié de l'année 1918.

Les Alliés et la Russie

Paris, 2 octobre.

(Havas). — Le Conseil suprême a enregistré la désignation d'officiers pour la commission devant étudier le rapatriement de Sibérie des prisonniers de guerre allemands et autrichiens. Ce rapatriement s'effectuera après celui des troupes polonaises, roumaines, yougo-slaves et tchéco-slovaques.

Le Conseil a décidé de remettre à Dénikine le cuirassé *Volta*, séquestré par la marine anglaise dans la mer Noire.

Le traité de paix de Saint-Germain

Bucarest, 2 octobre.

(Bureau roumain). — Les clauses politiques et économiques imposées à la Roumanie et le traité avec l'Autriche ont été publiés la première fois intégralement. Elles ont produit une vive impression et ont confirmé la conviction générale de l'impossibilité de les signer.

La grève des cheminots anglais

London, 3 octobre.

Tout le pays attend avec grande anxiété le résultat de la réunion des syndicats avec le président du conseil. La conférence des syndicats à laquelle la décision a été prise de se rendre chez le président du conseil des ministres, M. Lloyd George, a été convoquée par la fédération des ouvriers des transports et l'anxiété est due au fait que cette fédération a déjà publié une déclaration approuvée par la grève des cheminots. La conférence comprenait des représentants des syndicats les plus importants, parmi lesquels se trouvaient les représentants du syndicat des employés postaux, du syndicat des ouvriers du fer et de l'acier, du syndicat des ouvriers typographes et de la fédération nationale des ouvriers.

Après avoir entendu les représentants des cheminots, la conférence a reconnu, à l'unanimité, que la grève des cheminots est une grève purement industrielle ayant trait à la question des salaires et aux conditions du travail.

La députation s'est rendue chez le président du conseil dans l'après-midi, et, le soir, la conférence a été reprise. Tandis que les uns prévoient que les ouvriers des transports se joindront à la grève des cheminots, d'autres espèrent que l'entrevue avec le Premier aboutira à la reprise des négociations avec les cheminots. La conviction qu'il existe une base pour des négociations se répand de plus en plus. Entre temps, les chefs des cheminots maintiennent que leur position est aussi ferme et solide que jamais et que les cheminots sont déterminés à continuer le combat. D'autre côté, le gouvernement est plein de confiance que la grève sera brisée et il affirme que les ouvriers retourneront au travail. M. Thomas a répété sa déclaration que les cheminots sont prêts à négocier.

Nouvelles diverses

Le roi et la reine d'Espagne arriveront à Paris le 22 octobre, pour 48 heures; ils seront reçus officiellement à l'Élysée.

Les bolchévistes ont emprisonné les membres du comité central et de nombreuses personnalités sionistes de Pétrougrad, à la suite de manifestations ententophiles.

Les socialistes de Carmaux ont choisi M. Albert Thomas, ancien ministre de l'armement, pour être leur candidat aux prochaines élections législatives, en remplacement de M. Jean Jaurès.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Nouveaux cardinaux

Une information romaine de l'Italia de Milan confirme, pour le prochain Consistoire, qui aura lieu à la fin de novembre ou aux premiers jours de décembre, la nomination au cardinalat de Mgr Kakowski, archevêque de Varsovie, et annonce comme probable celle des prélats suivants: les nonces apostoliques à Vienne et à Madrid, Mgr Valfrè di Bonzo, Mgr Ragonesi, Mgr Sardi, assesseur de la Congrégation consistoriale; Mgr Sili, vice-camerlingue de l'Eglise, et Mgr Camassini, patriarche de Constantinople.

La France et l'Espagne n'obtiendraient aucun chapeau nouveau, le nombre habituel de leurs cardinaux étant au complet (7 et 5).

Il n'est pas impossible que les Etats-Unis voient élever à la pourpre l'archevêque actuel de New-York, et le Brésil, celui de Saint-Sauveur de Bahia.

Une statue de la Vierge

Une statue de Notre-Dame de Lourdes, en aluminium, massif pesant quinze kilos et mesurant presque un mètre de hauteur, vient d'être

fixée sur la petite Aiguille du Dru (massif du Mont-Blanc), à 3730 mètres d'altitude. Cette entreprise a été menée à bonne fin par cinq guides d'Argentière, accompagnés de M. l'abbé Coutin, vicaire d'Argentière. Après sept heures d'ascension, la statue fut solidement scellée dans le roc, et M. l'abbé Coutin la bénit. Le nouveau curé de Nyon M. l'abbé Benoît Martin, vicaire à Lausanne, est nommé curé de Nyon, en remplacement de M. l'abbé Mauvais, appelé à succéder à M. Besnon à la tête de la paroisse du Saint-Rédempteur, à Lausanne.

AÉRONAUTIQUE

L'Excelsior de Paris annonce que l'aviateur Lecointe a essayé, mercredi, avec succès, à Buc, un aérobus qui permettra de transporter confortablement 28 passagers.

L'AFFAIRE JUDET

Les calebrendaines de M^{me} Bossard Berné, 2 octobre. M. Ernest Judet a adressé au commandant Albert, rapporteur au 3^{me} conseil de guerre, à Paris, la lettre suivante :

Les diffamations innombrables, confuses et variées de M^{me} Bossard ne peuvent avoir pour vous aucune valeur judiciaire. Mais, à travers l'ensemble des journaux, vous avez été frappé de son acharnement inimaginable contre moi, que seules expliquent la vengeance et la haine. C'est le trait essentiel de ce débordement frénétique, le seul lien qui forme l'unité de tant d'inven-tions scandaleuses.

Poursuivant la recherche de la vérité avec vous, vous me saurez gré d'éclaircir ce qu'il y a d'obscur ou même d'incompréhensible dans l'explosion subite de M^{me} Bossard. Explosion qui, d'ailleurs, ne fut pas volontaire, mais commandée par les révélations de son mari sur le procès en divorce qu'elle lui intenta. J'y joue un rôle obligatoire et douloureux de témoin. Il a déterminé les accusations furibondes, destinées à disqualifier, par leur diversion, mon autorité devant le tribunal de Lucerne. Voilà pourquoi M^{me} Bossard a parlé, c'est-à-dire calomnié et menti, pour sauver l'action judiciaire dont elle escompte des bénéfices fabuleux au dépens de M. Bossard.

J'ai été témoin des époux Bossard, il y a plus de douze ans ; cette union avait tout le caractère de l'incantation réciproque et d'une affection passionnée. Jusqu'à l'ouverture du procès en divorce, les relations de nos deux ménages n'ont pas cessé d'être affectueuses et confiantes. Je passe sur les années heureuses et j'arrive à la période discordante qui précéda la rupture. Alors même, M^{me} Bossard ne cessait de nous exprimer des sentiments de cordialité absolue.

Comment de tels sentiments, exprimés si chaleureusement à tant de reprises, se sont-ils changés à mon égard ? Il est certain que ma tristesse fut profonde en face des affronts disputés auxquels j'ai assisté et que j'aurais voulu ne pas intervenir en justice entre les époux jadis si unis, désormais moralement déshonés.

Je me m'y suis décidé qu'à regret, quand j'appris qu'un ami de quinze ans était abominablement diffamé dans sa conduite personnelle et ses mœurs privées. Je lui ai donné un témoignage de moralité, conforme à mes convictions et à toutes mes observations sur sa vie intime. Plus tard, j'ai dû témoigner d'une tentative de meurtre à laquelle Bossard n'échappa que par miracle, puis de violentes menaces d'assassinat par le revolver ; elles me parurent si dangereuses, au moment où elles furent proférées, que j'avais averti Bossard de se garder.

J'ajoute que, à plusieurs reprises, M^{me} Bossard a essayé de me persuader que son mari était fou et d'ignorer alors que la loi suisse considère le divorce comme de plein droit en cas de folie. Après une réconciliation provisoire, obtenue par nos efforts persévérants, et l'annonce d'un second enfant, M^{me} Bossard, dans un accès d'exaltation déjà criminelle, me déclara qu'elle ne laisserait pas venir cet enfant au monde ou qu'elle le supprimerait s'il y venait.

Tous ces souvenirs précis d'actes, paroles et confidences me constituaient témoin gênant, probablement décisif, contre M^{me} Bossard. C'est pourquoi elle a tenté de m'associer à son mari dans le système de dénonciation effroyable qu'elle dirigeait contre lui. C'est pourquoi je l'ai poursuivie en diffamation calomnieuse devant le tribunal de Lucerne.

Depuis elle a vomie à tort et à travers, dans la presse mondiale, une foule d'attaques injurieuses et ineptes, où elle développe, dans une série de contradictions insensées, sa première diffamation devant les juges de Lucerne. Elle s'y est, d'ailleurs, complètement moyée. Le lecteur le plus ignorant a pu remarquer qu'elle a stupidement ruiné, par ses démentis infligés à elle-même, par le remaniement perpétuel de ses imaginations, la légende infâme par laquelle elle se flattait de me déshonorer et de m'accabler.

N'a-t-elle pas prétendu que j'étais présent à une conférence de Berné, avec M. Paul Meunier, Bossard et le ministre d'Allemagne ? Elle a dû renier cette histoire saugrenue, qui aurait été le prétexte d'un partage de deux millions, d'origine ennemie. Puis elle m'a mis en relations avec MM. de Romberg et de Bismarck, tantôt chez elle, tantôt à Munsingen, vers deux heures du matin. J'ai démenti et je démens toutes ces calebrendaines épithétiques, conçues par un cerveau déséquilibré, animé par les hallucinations de la plus basse cupidité et par la suggestion de rancunes inavouables.

PETITE GAZETTE

Foch dans sa maison natale

Les fêtes officielles qu'a données Tarbes en l'honneur du maréchal Foch sont terminées, mais Tarbes est encore plein de chants, de musique, de fleurs, de jeux, de cavalcades et de luttes d'artifices. Tarbes est toujours en fête. Le maréchal lui, est devenu, redevenu, l'enfant de Tarbes seulement. Je veux revivre un peu mes années de jeunesse, a-t-il dit. Et il les revit en toute simplicité, amusé et ravi.

Dans une petite rue étroite, des femmes et des jeunes filles, des fillettes, lui barrent la route : « Monsieur le maréchal, c'est ici la rue de la Victoire et, levez les yeux, vous êtes devant votre maison natale. C'est une très vieille maison aux murs épais, aux pierres usées, poncées par l'âge, mais qui a conservé la pureté et l'élégance de ses lignes Louis XV. On entre. Voici bien la même vieille lampe, dit le maréchal, je la reconnais : c'est une vieille amie ; et voici la porte de notre appartement, toujours semblable, elle n'a point changé. Tout cela, qui me paraissait si vieux jadis, me semble si jeune aujourd'hui. Et voici la chambre où je suis né. La voix du maréchal tremble un peu ; ses yeux se promènent autour de la pièce et ses mains caressent les murs. Il murmure : « La même cheminée, les mêmes ammoires, oui, rien n'est changé ! C'était notre petit salon et, là, au fond, n'est-ce pas la grande alcôve ? Le maréchal ouvre les paravents, découvre la profondeur et l'obscurité du réduit. Il y avait, dit-il en riant, un campé devant l'alcôve, et le problème, autrefois, consistait à ouvrir les portes sans déranger le campé : c'était assez difficile. »

Toutes ces choses du temps passé semblent familières au maréchal. Il les examine avec des yeux ams, les touche avec des gestes affectueux. « J'ai du plaisir à me retrouver ici ; je vous remercie. » Le maréchal, en vérité, relate un journaliste, semble très heureux et sa joie se lit dans ses yeux ; elle est peinte sur son visage en traits radieux.

Automobile bon marché

M. Wilson, directeur de la Société « F. J. Wright and Co. » Eagle Hill (Angleterre), a déclaré qu'il était possible de produire des automobiles 16 H. P. à quatre cylindres pour le prix de 5875 francs.

Cette Société a repris les usines d'aéronautique Whitehead. La voiture qu'elle prépare pour le mois de mars aura une mise en marche électrique, une carrosserie interchangeable et elle sera graduellement assurée pour une année. La fabrication compte livrer 1500 voitures par an.

Les prix Cognacq

L'Académie française annonce que les prix Cognacq, pour les familles de neuf enfants, ne pourront être attribués avant 1920. Le décret l'autorisait à accepter la donation n'a point été rendu jusqu'à ce jour et, d'autre part, le dépouillement des milliers de demandes reçues et qui lui arrivent encore chaque jour par centaines est à peine commencé.

Un nez creffé

Un palefrenier de Windsor, (Angleterre), William Robertson, fut dernièrement le nez coupé à la suite d'un accident. Il fut immédiatement transporté à l'hôpital, où l'on procéda à la ligature des artères. Cela fait, le chirurgien demanda où était ce nez et donna l'ordre de l'aller chercher. Le morceau manquant du nez fut retrouvé dans l'écurie, parmi la paille, et rapporté au médecin, qui le remit en place.

La statue de Hindenburg

La fameuse statue de Hindenburg, dite la statue aux clous, qu'on avait dressée dans le jardin zoologique de Berlin, va être démolie.

CARNET DE LA SCIENCE

Le microbe de la fièvre jaune

On ne connaissait pas jusqu'ici le microbe qui causait la fièvre jaune. Le docteur japonais Noguchi vient de publier les résultats des recherches qu'il a entreprises sur cette maladie si grave et si répandue dans les pays chauds. Il a trouvé dans le sang de certains malades atteints de cette affection un microbe du type des spirochètes, dont il a étudié les caractéristiques et qui serait peut-être l'agent de la terrible maladie. Il est très voisin du spirochète qui a causé, pendant la guerre, des jaunisses assez sérieuses. C'est une découverte fort importante, qui permettra peut-être de préparer contre cette affection, comme on la fait contre tant d'autres, un sérum ou un vaccin efficace.

Echos de partout

M. Conty, un des diplomates français les plus distingués, est le principal témoin à charge de l'affaire Caillaux. Au moment où l'affaire Caillaux va venir devant la justice, M. Conty vient d'être envoyé comme ambassadeur de France au Brésil. Sans doute faut-il chercher les raisons de cette nomination dans l'interrogatoire de M. Caillaux devant la commission d'instruction de la Cour de justice, en date du 11 mars 1919. M. Caillaux. — ... Voici les propres termes dont M. de Lancken se servit dans ses explications : « Conty, vous le savez, me dit-il, est

un gros bavard ; il est très facile de lui tirer les vers du nez. ... Dans le récent mouvement diplomatique, on reconnaît la patte du Tigre. MOT DE LA FIN Le mari. — Chaque fois que je te vois avec ton nouveau chapeau, je me tords les côtes. La femme. — Tout mieux ! Je le mettrai le jour où la modiste enverra la note.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les inondations en Espagne

Les récoltes de maïs, de riz et de pavane sont presque détruites, à la suite des inondations dans les provinces de Carthagène et de Murcie. La ville de Carthagène est complètement inondée et l'eau atteint les premiers étages. La ville est plongée dans une obscurité complète, les usines à gaz et d'électricité étant inondées. Les gendarmes à cheval sont parvenus à sauver de nombreuses personnes se trouvant aux fenêtres et aux balcons, mais ont dû renoncer au sauvetage, l'eau montant toujours. On craint qu'il n'y ait de nombreuses victimes.

Les escrocs espagnols recommencent

Les escrocs espagnols déploient de nouveau, paraît-il, leur activité suspendue pendant la guerre. Plusieurs personnes du canton de Vaud ont reçu, récemment, des lettres par lesquelles un prisonnier, ou son serviteur, demande une somme d'argent comptant, pour lui permettre de retirer une grande fortune d'un lieu où elle est cachée ou déposée. La lettre promet à celui qui fournira l'avance une part considérable de trésor caché. Le public est mis en garde contre ces offres fallacieuses.

SUISSE

Deux Suisses arrêtés à Paris

La police parisienne a arrêté un couple suisse, dont le mari, Octave Granger, de La Chaux-de-Fonds, venait d'acheter de la monnaie d'argent à un bureau d'aérobus, avec des billets de banque, moyennant un pourcentage d'un franc. On a trouvé sur Granger 12,560 francs en billets et en pièces de 20 francs en or et 332 fr. en monnaie divisionnaire suisse. Le couple a été envoyé au dépôt, en vertu de la loi réprimant le trafic des monnaies.

Chute mortelle

A Montreux, M. Bastardoz, chef du service des titres à la Banque de Montreux, a fait, chez lui, dans l'escalier de sa maison, une chute à la suite de laquelle il a succombé.

Accident de chasse

A Thuisis (Grisons), un chasseur a blessé dangereusement un jeune berger qu'il avait pris pour du gibier. Le berger est mourant. Le chasseur a pris la fuite. La police le recherche.

Dans l'eau bouillante

A Vélmergen, un petit garçon d'un an et demi, Léo Bieri, est tombé dans un seau d'eau bouillante. Il a succombé à ses brûlures.

Un vol

A Genève, une valise contenant pour 53,000 francs de bijouterie et de montres, enregistrée au service des bagages des chemins de fer fédéraux à destination de Bellegarde, a été volée. L'enquête ouverte n'a pu établir si le vol avait été commis au départ ou en cours de route.

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 3 octobre

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

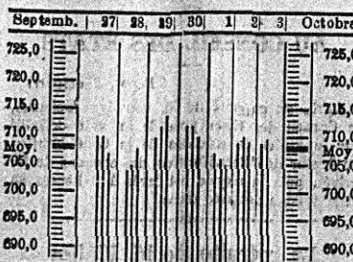
Le premier cours est celui auquel les Banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

Table of exchange rates for various currencies including Paris, Londres, Allemagne, Italie, Autriche, Prague, New York, Bruxelles, Madrid, Amsterdam, and Pétersbourg.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 3 octobre

BAROMÈTRE



THERMOMÈTRE C.

Table of temperature readings in Celsius for the dates Sept 27 to Oct 3, with columns for 1h, 4h, 7h, 10h, 1h, 4h, 7h, 10h.

TEMPS PROBABLE

Zürich, 3 octobre, midi.

Eclaircies. Bise.

Lettre pastorale de l'épiscopat de Suisse à l'occasion de la fête fédérale d'action de grâces

(Suite)

II. Le travail est une source de bénédictions

Le travail est aussi une source de bénédictions. Lorsque les eaux du déluge se furent retirées et que Noé, le second père du genre humain, eut offert à Dieu un sacrifice d'adoration, Dieu bénit à nouveau la terre. Grâce à cette bénédiction, l'homme peut redemander à la terre ce dont il a besoin pour son entretien et même se créer quelques réserves pour l'avenir. Le succès du travail correspond ordinairement à l'application et aux efforts que l'on a faits, et même dans des conditions de vie très peu favorables, le travail soutenu conduit au but désiré, tandis que la paresse et le laisser-aller sont les causes trop ordinaires de l'insuccès.

Est-ce que, depuis bien des années, on n'a pas compté trop exclusivement sur la force musculaire et sur les machines, sur l'habileté professionnelle et sur l'argent, et trop peu sur les bénédictions d'en-haut ? Si, dans les milieux riches, l'esprit religieux a trop souvent fait place à une espèce d'indifférence au moi, n'est-il pas vrai aussi que dans bien des maisons d'ouvriers la prière est négligée ? Et pourtant, si l'on veut que le travail de relèvement réussisse, il faut que toutes les classes de la société comptent sur les bénédictions de Dieu et donnent d'abord à Dieu ce qui est à Dieu, c'est-à-dire l'adoration et la confiance, l'amour et l'humble soumission.

Celui qui travaille emploie ses forces physiques, morales et intellectuelles à réaliser un but qu'il s'est choisi librement et vers lequel il fait toutes ses efforts. Il sait où il veut, où il doit arriver, et il persévère malgré les difficultés. En agissant ainsi, l'homme est vraiment l'image de Dieu qui fait concourir toutes les forces de la création à une fin déterminée. Et cela n'est pas seulement vrai pour le travail plus noble et plus élevé du magistrat, du savant ou de l'artiste ; non, c'est le cas aussi du travail plus humble et plus caché. Le domestique de campagne qui s'occupe de son bétail, le palefrenier chargé des travaux de la voirie, le petit commissionnaire qui parcourt les rues et beaucoup d'autres, auxquels le monde accorde peu d'attention, sont tous d'honorables et de vrais ouvriers.

Le travail a été emporté surtout depuis que les fils de Dieu ont daigné s'y livrer lui-même dans l'atelier de son père nourricier et qu'il a choisi ses apôtres parmi les pêcheurs. Aujourd'hui encore, les pêcheurs ne sont-ils pas, pour la plupart, des enfants d'ouvriers et de travailleurs ? L'Église, elle aussi, n'a-t-elle pas toujours honoré le travail ? Elle l'a imposé aux ermites et aux moines, a côté de l'office divin, du chant des louanges de Dieu ; elle a béni les corporations et les abbayes ; elle a encouragé et favorisé les arts, en s'imposant pour cela de très grands sacrifices ; elle a placé sur ses autels des hommes et des femmes issus de conditions bien modestes et, ce faisant, elle a vraiment canonisé le travail lui-même.

Vous savez, Nos Très Chers Frères, que Dieu récompensera un jour magnifiquement tout ce que nous aurons fait pour sa gloire, en travaillant conformément à sa sainte volonté et en l'état de grâce sanctifiante. Il est donc certain que le travail quotidien, quel qu'il soit, nous acquiert le bonheur du ciel. Peu importe le genre de travail auquel nous nous serons appliqués ici-bas, puisque tout travail honnête est béni de Dieu ; ce qui importe uniquement, c'est de savoir comment, dans quel esprit nous aurons fait notre devoir. Combien de saints se sont, pour ainsi dire, ouverts le ciel avec la soie ou le macraie, ou bien encore en travaillant de la plume ou de l'aiguille. Combien d'autres doivent reconnaître qu'ils se sont acquis les plus grands mérites pour l'éternité, précisément dans les moments où le joug du travail pesait plus lourdement sur leurs épaules.

Ayez donc soin, chers travailleurs, de vivre constamment en état de grâce et d'offrir à Dieu, chaque matin, votre travail par la bonne intention ; habitez-vous, surtout dans les moments plus difficiles, à élever vos regards avec confiance et résignation vers Dieu de qui dépendent nos destinées. Ne murmurez pas contre la Providence si elle vous astreint à un travail pénible ; ce n'est pas une injustice, mais une source de grâces. Assurément, si vous êtes permis d'user de tous les moyens honnêtes pour alléger ce fardeau et améliorer votre condition ; gardez-vous toutefois de rejeter complètement ce joug. Le bien-être du corps et de l'âme ne peuvent s'acquiescer que par le travail persévérant de tous ; jamais il ne sera le produit de la lutte des classes ou de la révolution. Les doctrines socialistes qui promettent ces moyens d'action sont incompatibles avec le christianisme, et ceux qui s'y embrassent n'ont certainement pas les dispositions nécessaires pour s'approcher dignement des sacrements.

Et vous, patrons, rappelez-vous que les ouvriers sont vos frères et vos égaux en Jésus-Christ ; traitez-les donc avec amour et payez-les convenablement. N'oubliez pas que l'exemple du travail personnel que vous donnez à vos inférieurs agira plus puissamment sur eux que le scandale que vous provoqueriez par un luxe exagéré.

(A suivre.)

Calendrier

Samedi 4 octobre

Saint FRANÇOIS d'Assise, confesseur

FRIBOURG

Hospice cantonal et Cliniques universitaires

Dans le message accompagnant le projet de décret que nous avons signalé hier, le Conseil d'Etat rappelle le premier vœuement, effectué en 1841, d'une somme de 5,000 fr., provenant de la vente du château de Vuipens, et destiné à former le noyau du capital destiné à l'établissement d'un hospice cantonal.

Depuis cette époque, la fortune de l'hospice cantonal s'est augmentée. Le Grand Conseil a voté en 1806, en 1812 et en 1813, diverses subventions affectées à la construction de bâtiments destinés à abriter plusieurs services de l'hospice.

La loi du 24 novembre 1869 prévoit, à son article 12, l'organisation de l'hospice cantonal, spécialement réservé, est-il dit, aux opérations chirurgicales, aux maladies spéciales qui ne peuvent être traitées dans les hôpitaux d'arrondissement, enfin aux malades pauvres des cantons du canton pour lesquels il n'existe aucune institution hospitalière. La même loi prévoit la création de la première section de l'hospice cantonal, sous la dénomination : « Hospice des aliénés, à Marsens ».

Depuis lors, les circonstances ont profondément modifié la situation du canton, au point de vue hospitalier. Les progrès de la science ont créé des exigences nouvelles, ignorées du législateur de 1869. La fondation de l'Université demande également la transformation complète du plan de l'hôpital cantonal.

Les travaux préparatoires de la création de la Faculté de médecine amenèrent le gouvernement à adresser au Grand Conseil son premier message (avril 1906) relatif à l'institution d'une clinique ophtalmique.

Par décret du 3 mai suivant, le Grand Conseil allouait un crédit de 110,000 fr., prélevé sur le fonds de l'hospice cantonal, pour la construction de la clinique ophtalmique. Par décret du 17 mai 1913, il allouait un nouveau crédit de 250,000 fr., prélevé sur le même fonds, pour la même clinique.

Aujourd'hui, le gouvernement demande d'être autorisé à installer et à organiser trois nouveaux services de l'hospice cantonal : la chirurgie, la maternité et la gynécologie, dans le bâtiment situé au quartier de Gambach.

On avait pensé primitivement proposer un projet de loi organisant uniquement les services qui peuvent être installés dans le bâtiment de Gambach. Ce projet devait être modifié, dans ses grandes lignes, sur la loi qui réglemente la première partie de l'hospice cantonal, soit les établissements de Marsens et d'Humillymont. Mais il fallut reconnaître que ce système de légiférer nécessitait l'élaboration d'une loi pour chacun des services de l'hôpital cantonal. En outre, il est opportun de prévoir, dans une loi générale, tout le développement futur de cette œuvre attendue depuis si longtemps. Mais l'élaboration d'une loi organique pour une institution aussi considérable et aussi importante nécessite des études longues et délicates, car il s'agit dans ce domaine d'innover et de créer une organisation caduquant avec notre situation spéciale et nos ressources. C'est pourquoi le gouvernement doit renoncer à présenter, pour la session de novembre prochain, le projet de loi organique de l'hospice cantonal.

D'autre part, on ne peut différer plus longtemps de mettre en activité certains services de l'hôpital cantonal, tels ceux de la chirurgie, de la gynécologie et de la maternité à installer à Gambach.

Le bâtiment a été meublé pendant la guerre et il est pourvu d'une matière moderne, perfectionnée et complète, grâce à l'initiative des généreuses personnes qui ont recueilli les dons destinés à faciliter l'établissement de l'hôpital des aliénés.

On ne pouvait plus attendre, dès lors, l'élaboration de la loi organique de l'hospice cantonal pour mettre en activité les cliniques, l'ameublement et le matériel de celles-ci devant subir de graves détériorations, si on les laissait sans emploi.

Telles sont les raisons pour lesquelles le gouvernement demande l'autorisation d'organiser provisoirement ces services. Les travaux préparatoires de leur mise en activité sont, assez avancés pour qu'on puisse prévoir l'ouverture de l'établissement dans le courant d'octobre déjà.

La Clinique ophtalmique, située à Pérolles, a été, pendant la guerre également, et grâce à la générosité des mêmes personnes qui ont procuré l'ameublement du bâtiment de Gambach, pourvue d'un mobilier complet. Il n'y manque que le matériel médical. On envisage aussi la possibilité de mettre cet établissement à la disposition du public dans un avenir prochain.

Le gouvernement croit pouvoir, d'ores et déjà, indiquer les grandes lignes et la marche de ces services de l'hospice cantonal.

La commission de l'hospice cantonal sera chargée de l'administration de ces établissements et en assurera la bonne marche, en constituant dans son sein une ou plusieurs sous-commissions, destinées à surveiller et à gérer ces institutions.

Un administrateur sera désigné, pour s'occuper de la partie matérielle de l'établissement, et un médecin sera placé à la tête de chacune des cliniques, avec le titre de directeur.

L'hôpital des bourgeois de la ville de Fribourg a bien voulu consentir à ce que ses dévoués Soeurs assurent également la desservance du nouveau hôpital.

Afin de favoriser le placement des malades soutenus par l'assistance publique, le gouverne-

Dernière Heure

ment pense que l'Hospice cantonal pourra prendre à sa charge tous les frais généraux, soit les frais médicaux et pharmaceutiques, l'éclairage, le chauffage, le blanchissage, etc. Ainsi, le malade pauvre n'aurait à payer que la pension alimentaire. Les malades favorisés de la fortune paieraient un prix de pension plus élevé. Les personnes qui peuvent à l'heure actuelle obtenir des soins à l'Hôpital des bourgeois pourraient se faire soigner à l'Hôpital cantonal dans les mêmes conditions que les autres citoyens du canton. Le prix de la pension varierait entre 2 et 3 fr. par jour pour les malades pauvres et entre 5 et 12 fr. pour les autres.

Les déficits éventuels de ces institutions seraient comblés par des subventions du fonds de l'Hospice cantonal et par des subsides de l'Etat. Il s'agit, avant tout, de rendre service aux déshérités et d'alléger les charges des communes.

Les cliniques de Gembloux sont aménagées pour recevoir 125 lits, dont plus de la moitié seront affectés au service chirurgical.

Lorsque l'organisation de la Maternité sera bien établie, on pourra y annexer l'école de sages-femmes, qui fait défaut dans le canton.

Tel est, dans ses grandes lignes, le projet d'organisation des sections de l'Hospice cantonal, que le gouvernement voudrait mettre en œuvre le plus tôt possible.

Le testament de M. le doyen Maguin

M. l'abbé Maguin, curé-doyen d'Echarlens, de pieuse mémoire, a fait par testament les legs suivants :

3000 fr. à la paroisse d'Echarlens, pour la construction d'une nouvelle église ; 1000 fr. pour la fondation d'une messe, à Echarlens ; 1000 fr. pour une messe fondée à Hauteville ; 1000 fr. pour la construction d'une nouvelle église à Hauteville ; 500 fr. aux Missions intérieures ; 500 fr. à la Propagation de la foi ; 500 fr. à l'œuvre des aspirants à l'état ecclésiastique ; 500 fr. aux RR. PP. Capucins de Bulle ; 400 fr. au curé d'Echarlens et 400 fr. au curé de Hauteville, avec charge de distribuer les intérêts de ces sommes aux pauvres qui assistent aux messes fondées par le testateur ; 300 fr. à l'œuvre de la Sainte-Enfance ; 300 fr. à l'Hospice de Riaz ; 200 fr. à l'Hospice de Marsens ; 200 fr. à l'Institut Duvillard.

La diminution des heures de travail

Le Conseil communal de Fribourg a approuvé, dans sa séance de mardi, la proposition de la commission de l'Edilité, concernant la diminution des heures de travail des ouvriers de la ville. Ceux-ci sont désormais au bénéfice de la semaine de cinquante heures, soit neuf heures de travail par cinq jours et cinq heures par le samedi.

En l'honneur de M. le juge fédéral Deschenaux

On nous écrit de Romont : Mercredi soir, M. Eugène Deschenaux, juge fédéral, a fait une visite à sa ville natale de Romont. A cette occasion, les autorités romontaises ont menagé au distingué magistrat une modeste et chaleureuse réception.

Le conseil communal a offert un souper à l'hôtel de ville. M. le préfet Mauroux et M. Chanton, président du tribunal, étaient parmi les invités.

La fanfare et l'Union chorale ont fait entendre les plus beaux morceaux de leur répertoire.

La conférence des Gesellenvereine

Hier matin, la conférence des présidents des Gesellenvereine de Suisse a poursuivi ses travaux au Cercle catholique. Le Père Claudius Hirt, O. S. B., d'Einsiedeln, président central, donna connaissance du rapport de gestion pour le dernier exercice, et M. le député Zimmermann, de Fribourg, traita, dans une conférence très attentivement suivie, des devoirs des Gesellenvereine de Suisse, dans les graves circonstances présentes.

Semaine suisse 1919

Communiqué du Comité cantonal : De toutes les parties du canton s'annonce une participation réjouissante à cette manifestation économique qui doit s'ouvrir samedi, 4 octobre, par un rassemblement général des vitrines et des étalages où se détachera comme un symbole la gracieuse affiche « Semaine suisse ».

Les adhésions, sont encore reçues par les organisations de districts, lesquelles possèdent un stock d'affiches à disposition des intéressés, ou directement par le Secrétariat du Comité cantonal, 17, rue de Romont, Fribourg, Téléphone 661.

Afin d'éviter tout malentendu, nous tenons à préciser que seules les vitrines portant l'affiche « Semaine suisse » pourront rester ouvertes les dimanches, 5, 12 et 19 octobre. La vente demeure formellement interdite.

Objets oubliés

Les objets oubliés dans les wagons lors du pèlerinage à Einsiedeln peuvent être réclamés à la Librairie catholique, à Fribourg, moyennant désignation exacte.

L'Ecole de formation aux œuvres sociales

L'ouverture de l'Ecole sociale de Fribourg a été définitivement fixée au 15 octobre. On sait que cette Ecole, fondée par l'Association catholique des Œuvres de protection de la jeune fille, a pour but d'initier les dames et les jeunes filles à l'organisation et à la pratique des œuvres charitables. Elle s'adresse non seulement aux femmes dévouées qui désirent occuper utilement et charitablement leurs loisirs, mais aussi à celles qui, obligées de gagner leur vie, veulent donner encore un but élevé à leur existence et travailler comme collaboratrices d'œuvres sociales.

Ces femmes de cœur éprouveront toutes, si elles veulent se consacrer le plus fruitueusement possible au bien de leur prochain, la nécessité d'une formation sérieuse et approfondie. Le rôle de l'Ecole sociale est précisément de préparer dans ce sens les dames et les jeunes filles qui s'adresseront à elle, quel que soit le genre d'œuvres auxquelles elles ont l'intention de se vouer : œuvres de protection de la jeune fille, secrétariats d'œuvres, homes, missions des garçons, patronages, cercles d'études et œuvres de jeunesse, offices d'assistance, bureaux de renseignements ou de placement, bureaux-conseils, asiles, crèches, etc.

Des exercices pratiques et des stages au siège même des principales œuvres en pleine activité, compléteront les cours théoriques et donneront aux élèves l'habitude de l'action sociale.

A la fin de l'exercice scolaire, d'une durée de dix mois, les élèves pourront subir des examens et obtenir soit un diplôme spécial pour une œuvre déterminée, soit un diplôme d'études sociales, si elles ont généralisé leur formation.

Tous les cours de l'Ecole sociale seront donnés en français. Les élèves auront, à l'Institut des hautes études, Villa des Fougères, toute facilité d'apprendre les langues.

L'Ecole admet des élèves régulières, et pour les cours théoriques, des auditrices libres. Les élèves régulières doivent être âgées de 18 ans au moins. Pour les jeunes filles dont les parents n'habitent pas Fribourg, un internat est ouvert à la Villa des Fougères, siège de l'Ecole sociale.

Les dames et les jeunes filles qui auraient encore l'intention de s'inscrire, comme élèves régulières ou comme auditrices, pour l'exercice scolaire qui s'ouvrira le 15 octobre, sont priées de le faire au plus tôt, en s'adressant à la Direction de l'Ecole de formation aux œuvres sociales, Villa des Fougères, à Fribourg. La Direction leur enverra le programme détaillé et toutes les indications désirées.

Les professeurs français à Fribourg

De la Revue des Jeunes (organe de pensée catholique et française), du 25 septembre, sous la signature de M. Charles Pichon :

« L'université de Fribourg en Suisse mérite de façon bien noble son titre d'université. Non seulement ses étudiants lui viennent de tous pays, mais de plus son corps enseignant est essentiellement international ; enfin, dans l'ordre de l'esprit, elle n'affirme pas moins son caractère universel, puisque c'est la pensée catholique qui a présidé à sa fondation sous le consulat aviné de M. Georges Python, et qui continue d'assurer, malgré la guerre, son développement régulier et fécond.

La France, dès le début, y fut, non pas abondamment, mais excellemment représentée. Victor Giraud y apporta sa solidité et sa netteté bourgeoises, Gustave Michaut (autre élève de Brunetière) sa souplesse et délicate aisance, le Père Mandoulet sa connaissance sans rivale des hommes et des choses du moyen âge, Jean Brunhes, sa verve spontanée et son érudition accueillante, Max Turmann, son observation, si admirablement complète, si joyale, des phénomènes sociaux... Ce fut la première génération des fribourgeois : français, avant les Pères Jaquin et les Pères Allo, les Masson, les Zeiller et les Chérel. Elle fut composée d'esprits remarquables, dont les noms a présent sont ceux de maîtres et, pour presque tous nous l'ajoutons avec quelque fierté, d'amis de la Revue des Jeunes. Enfin, on le voit, si diverses que fussent les spécialités des uns et des autres, littéraires, historiens, géographes ou sociologues, jamais ces spécialités ne se montrèrent étroites ; bien au contraire, elles amenèrent toujours leurs tenants, par un progrès naturel et conscient, à des vues générales et d'une large humanité.

« Là se trouvait, en effet, l'une des originalités de nos maîtres français. Jamais ils n'imaginèrent que la diffusion légitime du nom et de la science de leur patrie consistât à conquérir le pays qui s'était fait pour eux accueillant et cordial. Eussent-ils même trouvé possible à d'autres égards une conquête si désobligeante pour leurs hôtes, qu'ils l'auraient jugée peu convenable pour eux-mêmes, indigne du grand pays dont ils se réclamaient. C'est en se montrant amis de Fribourg et des Fribourgeois, en travaillant à servir sans réserves la jeune Université qui avait demandé leur concours, en se consacrant à l'exaltation, directe ou indirecte, de la foi dont elle était née, bref, en plaçant au-dessus des tendances purement locales le culte de l'honneur et de l'idée désintéressée qu'ils estimaient à juste titre remplir parfaitement leur devoir français.

« La Revue des Jeunes continue en signalant les grands mérites des derniers œuvres de M. Jacques Zéner et de M. Albert Chérel.

Le tamponnement de Tarascon

Nous avons annoncé qu'une catastrophe de chemin de fer avait eu lieu le 26 septembre, à Tarascon (France).

L'honorable syndic de la commune de Treyvaux, M. Peiry et sa fille, qui se rendaient en pèlerinage à Lourdes, venaient de descendre du train et se trouvaient à quelques pas du wagon, lorsque leur train a été tamponné. Les personnes qui ont été tuées ou blessées étaient des

pèlerins qui n'étaient pas encore descendus du train. M. Peiry et sa fille ont vu retirer les cadavres.

« La gloire qui chante » à Lugano

Dans notre numéro de mardi, nous avons annoncé que la troupe fribourgeoise de *La gloire qui chante* devait se rendre à Lugano, les 4 et 5 octobre, pour y donner deux représentations au Théâtre Apollo.

Voici le programme de ces journées :

Samedi 4 octobre : 6 h. 45 du matin. Rassemblement à la gare ; 7 h. 25. Départ de Fribourg ; 2 h. 42 s. Arrivée à Lugano. Cortège de la gare à la Piazza della Riforma. Discours. Musique ; 4 h. s. Prise de possession des hôtels pour logement, sous la conduite des Boys-Scouts ; 5 h. Réunion au Théâtre Apollo, pour disposition scénique ; 6 h. 30. Souper dans les hôtels respectifs ; 8 h. Représentation au Théâtre Apollo.

Dimanche 5 octobre : 10 h. Messe basse à la Cathédrale, célébrée par Mgr Bacciarini. Chants de circonstance. Après la messe, aubade à Mgr Bacciarini ; 11 h. Concert public par la Société de Chant et la Musique « Concordia », au kiosque à Musique ; 12 h. Rassemblement à la Piazza della Riforma. Cortège de la place au Stand des Tireurs. Banquet. Discours officiels. Chants ; 4 h. Promenade sur le lac de Lugano en petits bateaux ; 6 h. 30. Souper dans ces hôtels respectifs ; 8 h. Représentation au Théâtre Apollo.

Tous les acteurs et figurants incorporés dans l'armée porteront l'uniforme de leur grade. Les militaires comme les civils porteront en outre le brassard fribourgeois. Une section d'honneur, composée d'une trentaine d'hommes, avec casques, ouvrira la marche du cortège, qui se déroulera dans l'ordre suivant :

Musique *La Concordia* ; Commandant de la section d'honneur ; Clairons et tambours militaires ; Drapeau et la garde du drapeau ; Section d'honneur ; Autorités fribourgeoises invitées ; Comité d'organisation ; Dames ; Société de chant dans l'ordre : officiers, sous-officiers, soldats, civils, par rang de 4 ; Société des sous-officiers, dans le même ordre que la Société de chant.

Les hautes autorités civiles fribourgeoises accompagneront les participants. Le gouverneur sera représenté par MM. les conseillers d'Etat Perrier, président, von der Weid et Buchs. La ville de Fribourg a également délégué son président, M. le syndic Romain de Weck. A Lugano, la troupe fribourgeoise sera officiellement reçue par les autorités civiles et militaires. Les « Volontari Luganesi », en costume de 1798, feront le service d'honneur à l'arrivée en gare de Lugano. Le cortège, de la Place de la gare à la Piazza della Riforma, comprendra toutes les sociétés locales avec leurs bannières. Les journées en perspective offriront, sans contredit, le spectacle d'une grande manifestation patriotique et intercantonale.

L'affaire de Siviliz

La Chambre d'accusation a rendu un arrêt de non-lieu dans l'affaire de Siviliz, en faveur du jeune M., qui avait été impliqué à tort dans ce drame.

Les cyclistes militaires à Rue

Dimanche, 12 octobre, la petite ville de Rue recevra les cyclistes militaires fribourgeois, qui se sont organisés dernièrement en Société cantonale. A cette occasion, après la messe d'obligation pour tout catholique, une course de vitesse et d'autres courses avec de beaux prix sont prévues. Les cyclistes civils seront également admis. Les inscriptions seront reçues immédiatement avant la course de vitesse, dont le départ est fixé à 3 heures du soir. Le comité de la fête, s'est assuré le concours d'un excellent orchestre de Lausanne. Un banquet facultatif aura lieu à 6 h. 1/2 du soir ; il sera suivi d'un nouveau concert et d'une soirée familière, dont la recette sera versée en partie à la caisse de la Société, en partie aux pauvres de Rue.

Eglise des RR. PP. Cordeliers

Samedi, 4 octobre, fête de saint François d'Assise, à 9 heures, grand-messe, sermon et bénédiction ; après midi, à 2 1/2 h., vêpres solennelles avec exposition du Très Saint Sacrement et bénédiction.

Les Etats baltiques et les bolchévistes

(Bureau esthonien.) — La deuxième conférence des Etats baltiques a tenu deux séances à Dorpat, le 30 septembre. La question de la paix avec la Russie des conseils a été discutée. Etant donné que les Etats baltiques ne pratiquent pas une politique impérialiste et que les bolchévistes ont été repoussés de toute l'Esthonie et en grande partie de la Lettonie et de la Lituanie, ces Etats refusent d'entrer en pourparlers avec la Russie des soviets. La situation est cependant en partie aggravée par les craintes de la Lituanie à cause de l'attitude agressive de la Pologne. Cependant, il y a encore lieu d'espérer une solution future de cette question.

Une grande importance a été donnée à la collaboration commune des Etats baltiques.

Navires allemands aux enchères

(Gazette de Francfort.) — Le gouvernement belge fera vendre prochainement aux enchères les 150 vaisseaux allemands et autrichiens restés dans le port d'Anvers. D'après les professeurs allemands de droit international, ce procédé ne correspond pas au droit international général. Gest pour cela que le gouvernement allemand élèvera une protestation à Versailles contre cette mesure.

Roumains et Hongrois

(B. C. H.) — Le commandant de l'armée roumaine a adressé une lettre au président de la ville de Budapest, suivant laquelle le territoire situé entre le Danube et la Theiss est mis à disposition pour assurer les besoins de la Hongrie.

La ratification du traité de paix à la Chambre française

Paris, 3 octobre.

(Havas.) — 53 députés ont voté contre le traité de paix : 20 socialistes et 4 membres de divers groupes dont M. Franklin-Bouillon, radical-socialiste, MM. Bergeon et Lucien Dumont, socialistes indépendants et M. Marin, progressiste. 73 députés se sont abstenus, à savoir : 33 socialistes, 5 républicains socialistes, 18 radicaux-socialistes, 8 républicains de divers groupes, 4 radicaux, 2 indépendants et 3 conservateurs ; 20 députés étaient absents, en congé.

Paris, 3 octobre.

(Havas.) — Voici l'opinion qu'ont exprimée quelques chefs de groupes de la Chambre au sujet du traité :

M. Piou, catholique, tout en faisant des réserves sur les garanties financières et militaires du traité, déclare que les membres de l'Action libérale voteront la ratification.

M. Delahaye, au nom des royalistes, tout en rendant hommage à l'activité de M. Clemenceau, déclare que ses collègues ne ratifieront pas le traité, qui ramènerait l'unité de l'Allemagne.

M. Magnin, député de Verdun, au nom d'un certain nombre de collègues de régions libérées, fait une déclaration analogue.

M. Rouger, au nom des socialistes minoritaires, déclare que ses amis ne peuvent s'associer au vote demandé à la Chambre.

M. Mauger, socialiste majoritaire, déclare qu'il votera le traité.

Paris, 3 octobre.

(Havas.) — (Sp.) — A l'issue de la séance de la Chambre, M. Pichon a fait au représentant de l'Agence Havas la déclaration suivante :

« Le vote que la Chambre française vient d'émettre sur le traité de paix avec l'Allemagne et sur les traités de garanties avec les Etats-Unis et l'Angleterre a une répercussion profonde dans le monde entier. Il se produit après une discussion approfondie de cinq semaines et en pleine connaissance de cause. Il est le troisième qui intervienne, succédant à ceux de l'Angleterre et de la Belgique.

« Il montre à quel point la France veut rester droitement unie à ses alliés, l'Angleterre et les Etats-Unis, dont les traités furent votés à l'unanimité, et à tous les autres, dont elle veut rester solidaire.

Le traité de Versailles en Italie

Paris, 3 octobre.

(Havas.) — Suivant l'Echo de Paris, à la suite d'une démarche auprès du gouvernement de Rome, le gouvernement français a été informé que le gouvernement italien avait résolu d'opérer la ratification du traité de paix par voie de décret.

La situation à Fiume

Milan, 3 octobre.

De Fiume au *Corriere della Sera* :

Le Conseil national de Fiume a adressé au gouvernement un mémoire dans lequel il proteste énergiquement contre le blocus maritime de la ville de Fiume.

Contre les projets de d'Annunzio

Milan, 3 octobre.

Selon la Tribune de Chicago, une escadre américaine croise le long de la côte dalmate pour empêcher que de nouvelles villes dalmates soient occupées par les troupes italiennes.

Les élections fédérales

Le parti « Ordre et Liberté » a décidé d'aller au scrutin pour le Conseil national avec la candidature de M. le Dr Henri Richard, député.

Politique tessinoise

Lugano, 3 octobre.

Le comité conservateur tessinois s'est réuni à Bellinzona, pour examiner la situation créée à la suite du désistement de M. Pagnamenta, conseiller national. Le comité décide de faire assés d'instances démarches auprès de M. Pagnamenta, afin qu'il accepte encore une candidature. Devant ces pressantes démarches, M. Pagnamenta a consenti à se laisser porter à nouveau sur la liste conservatrice.

Publications nouvelles

Des détecteurs du peuple bulgare. 1. Léon Savadjan. Par Georges Maritzine. Imprimerie Bülker et Werder, Berne.

Brochure destinée à réduire à néant les assertions de Savadjan qui, au début de la guerre, était directeur d'une agence bulgare, à Genève, et que l'auteur accuse d'être un ennemi acharné de la Bulgarie.

La grève des cheminots anglais

Londres, 3 octobre.

Le correspondant du Times, spécialiste en matière de tonnage, dit que la grève affecte la navigation britannique de différentes façons. Que cela profite aux autres pays, ce n'est que trop clair. Le tonnage américain est placé au service des autres nations parce que les autorités maritimes anglaises estiment que, dans les circonstances créées par la grève, les bateaux ne pourront pas être expédiés rapidement dans les ports britanniques. Ce serait déraisonnable d'attendre des autorités navales américaines que, en bons businessmen qu'elles sont, elles ne placent pas leur tonnage là où elles peuvent le faire. Déjà le tonnage américain transporte des céréales de l'Argentine au continent ; cela fait baisser le fret, et maintenant que le tonnage sera disponible par le fait qu'il n'est pas employé dans le commerce britannique, il est probable qu'il baissera encore plus. De plus, la grève profitera au commerce d'exportation de charbon américain d'abord, parce qu'une plus grande quantité de tonnage pourra être mise à son service et ensuite parce que, à la suite de la grève, la concurrence britannique sera réduite, sinon éliminée.

Londres, 3 octobre.

(Havas.) — La situation est considérée comme s'étant beaucoup améliorée, à la suite d'une conversation officielle entre M. Lloyd George et les membres du comité exécutif des cheminots.

Mort d'une ex-souveraine

Meiningen, 3 octobre.

(Wolff.) — L'ancienne duchesse Charlotte de Saxe-Meiningen est décédée à Baden.

(La duchesse Charlotte, née princesse de Prusse, avait cinquante-neuf ans.)

Les origines de la guerre

Vienne, 3 octobre.

(B. C. V.) — L'Arbeiter Zeitung publie quelques nouvelles du général d'artillerie Potiorek, un Slave du sud, qui en juillet 1914, comme gouverneur en Bosnie et en Herzégovine, réunissait dans sa personne le pouvoir militaire et le pouvoir civil. Le 29 juillet 1914, dans un rapport à Vienne, il déclarait que, par une action énergique, dans le domaine de la politique extérieure en Bosnie et en Herzégovine, on pouvait établir une situation tranquille et normale. Le premier juillet, il informait Vienne que la situation était devenue plus sérieuse qu'il ne le pensait. Il ne faisait pas hésiter plus longtemps à agir sans ménagement contre l'ennemi extérieur et contre l'ennemi intérieur. Le 3 juillet, Potiorek demandait la suppression immédiate de l'immunité parlementaire et une déclaration d'autorité de la Monarchie vis-à-vis du royaume de Serbie. Le 6 juillet, au Conseil des ministres, il demanda l'entrée en guerre immédiate.

La navigation sur le Rhône

Paris, 3 octobre.

(Havas.) — La commission du budget a approuvé les déclarations de M. Dumont sur le projet d'aménagement du Rhône. Il a indiqué dans quelles conditions financières les travaux pourraient être exécutés. M. Ferrier, en rapportant sur le projet a déclaré qu'il n'avait pas d'observation à présenter.

La météorologie et la paix

Paris, 3 octobre.

Après le 30 septembre siège, à Paris, la conférence internationale des météorologues, convoquée par le gouvernement français, et qui a pour but de reprendre et d'organiser à nouveau les relations internationales interrompues par la guerre. La plupart des pays ont envoyé des délégués. Le Conseil fédéral suisse a envoyé MM. le professeur Mercanton, de Lausanne, membre de la commission météorologique fédérale, et A. de Quervain, directeur-adjoint de l'Institut central météorologique de Zurich. Les travaux de la conférence nécessiteront une semaine. L'intérêt primordial est la nouvelle organisation du service des nouvelles en tenant compte du trafic aérien.

LACTOFERMENT
Dépuratif du sang
Régulateur de la digestion



Rajeunit l'organisme
REND LE LAIT ASSIMILABLE
ÉVITE LA DIARRHÉE INFANTILE
Se trouve dans toutes les Pharmacies

Buvez le **STIMULANT**
Après le vin et le quinquina

Kafol NEURALGIE MIGRAINE
BOITE 10 TABLETTES 1750
TOUTES PHARMACIES

†
Monsieur Joseph Jaquet, à Gruyères; Mlle Marie Jaquet, à Vevey; M. et Mme Bovel-Jaquet et leurs enfants, à Gruyères; M. et Mme Justin Morard et leurs enfants, à Gmefens; M. et Mme Dessarzin, à Villar-Saint-Pierre; M. et Mme Gillard et leur enfant, à Lussy; M. et Mme Léon Dessarzin, à Sorens; les familles Pythoud et alliées, à Sorens; la famille Müller-Pythoud, à Lucerne; les familles Ayer et Gobel, à Sorens; et les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part de la mort de leur chère mère, grand-mère, sœur, tante, belle-sœur et cousine
Madame Nodose JAQUET-MORARD
négociante
décédée dans sa 52^{me} année, le 2 octobre, munie des secours de la religion.
L'inhumation aura lieu à Gruyères, dimanche, 5 octobre, à 3 heures.

†
Monsieur et Madame Louis Bovey et leur fils, à Fribourg; Mlle Rosa Bovey, à Fribourg; Mme veuve Virginie Bacher et ses enfants; Alfred, Séraphin et Othmar, à Valon; M. Félicien Sansonnens et sa famille, à Portailban; les familles Bovey et Chambezzaz, à Delley; Mme veuve Delley-Bovey, à Montet; les familles Bacher-Cantin, à Valon, ainsi que les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée mère, grand-mère, fille, sœur, tante, nièce et cousine
Madame veuve Eugénie BOVEY
née Bacher
décédée pieusement, à Fribourg, le 3 octobre, après une longue et cruelle maladie, supportée avec courage et patience, munie des secours de la religion.
L'ensevelissement aura lieu dimanche, 5 octobre, à 2 heures. Service funèbre à l'église du Collège.
Départ du domicile mortuaire: Varis, 25, à 2 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Romain GENOUD
aura lieu à Châtel-Saint-Denis, lundi, 6 octobre, à 7 h. 1/2.
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Henri GENOUD
aura lieu à Châtel-Saint-Denis, lundi, 6 octobre, à 7 h. 1/2.

†
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Romain GENOUD
aura lieu à Châtel-Saint-Denis, lundi, 6 octobre, à 7 h. 1/2.
L'office anniversaire pour le repos de l'âme de
Monsieur Henri GENOUD
aura lieu à Châtel-Saint-Denis, lundi, 6 octobre, à 7 h. 1/2.

VENTE aux ENCHÈRES PUBLIQUES
Le Dépôt de remonte de cavalerie à Berne vendra, le 7 octobre, à 10 h. du matin
un certain nombre de chevaux de cavalerie réformés et un lot de bons chevaux non marqués
inaptes au service de la cavalerie ainsi que quelques poulains. Ces chevaux peuvent être vus à l'écurie, le même jour, de 8 à 10 h. du matin.
Paiement au comptant.
Dépôt de remonte de cavalerie, Berne.

LUGANO
Cartes postales illustrées à 1 fr. la douz. Souvenirs - Papeteries Cigares Cigarettes Tabacs. — Magasin Vvo Peduzzi-Agesti, 11, Piazza Indipendenza, derrière le Kursaal. On parle français.

ON DEMANDE FILLE
sérieuse et honnête, au courant des travaux d'un ménage et sachant faire cuisine bourgeoise. Occasion de se perfectionner dans le français. Fort gage. Faire offres à M^{me} Louis Theurillat, Porrentruy. 7038

ON DEMANDE pour tout de suite jeune fille
active, pour faire le ménage soigné de 2 personnes. Fort gage.
M^{me} Thomann, fabricant, Bienne. 7037

Fabrique de la place DEMANDE
un apprenti de bureau un apprenti dessinateur un employé de bureau au courant de l'allemand et du français. 7034
S'adresser par écrit sous chiffres P 6978 F à Publicitas S. A., Fribourg

Jeune fille
de la Suisse allemande, parlant français, demande place auprès de jeunes enfants ou dame seule.
S'adresser: rue du Botzet, N° 3. 7035
Pour chauffage, nous sommes acheteurs de grosses quantités de
bois dur
en rondin de 1 m. de long
Offres complètes sous H 27899 L à Publicitas S. A., Lausanne. 7011

A VENDRE ou à louer
au Götteron, une bonne maison avec écurie, bonne eau de source, bien située au soleil et beaucoup d'arbres fruitiers.
Prix de vente: 5000 fr.
Pour renseignements, s'adresser à M. Xavier Brody, Place Petit-Saint-Jean, N° 49. 7035

CINEMAS ROYAL SIMPLON
Progr. du 3 au 9 octobre, inclus
Dimanches, matinées à 2 h 1/2 et 4 1/2 h.
Sur la piste blanche
Drame de l'Alaska en 4 actes
Autres films au programme
Prochainement TARZAN
Dimanche 5 et lundi 6 oct.
MATINÉE à 3 heures
FÉDORA
Jeu de gala, par Victorien Sardou
joué par Francesca Bertini
Autres films au programme
Ma gré l'importance du progr., prix ordinaire des places.

Grand assortiment DE CLOCHETTES
Prix très modérés
B. VIGLINO
Rue de l'Industrie, N° 8, Péroles
près de l'Agence agricole

Grand Café-Restaurant CONTINENTAL FRIBOURG
Ouverture de la saison d'hiver
Tous les soirs Concerts artistiques
A partir du 1^{er} octobre:
Jeudi, samedi, dimanche
Afternoon tea 4-6
Tous les JEUDIS, SOIR
Concert de Gala (classique)
Soliste: M^{lle} Alice LUDIN (Violon)

ON VENDRA
samedi et le jour de foire devant le magasin Henri Nordmann, un grand stock de
laine du pays
à très bas prix. 6807

On demande
pour commerce de fer et charbon, un homme de confiance, en qualité de charretier, 7018
S'adresser à M. PERNET, Fers, Romont.

TROUVÉ
un
jeune fox-terrier
S'adresser sous chiffres P 6943 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Demoiselle cultivée
connaissant les langues étrangères, se chargerait de tous genres de traductions et rédactions, français allemand allemand français français-anglais anglais français
S'adresser à M^{lle} Gléoc, Place Notre-Dame, 176.

Viande fumée de cheval
première qualité à prix réduit
à la Boucherie Chevaline, L. Hess, rue des Augustins, Fribourg.
Châtaignes ital. vertes grosses, sacs de 5 kg. 7 fr. 50 franco. — Noix nouvelles, sacs de 5 kg. 8 fr. franco. Morganti & C., Lugano. 6999

Apprenti maréchal
est demandé pour le 1^{er} novembre, chez M. Otto Berger, maréchal, rue de Morat. 7023

PERDU
chapelet monté or, via Bourguillon, Montorge; Basse ville, route des Alpes, Péroles. 7024
S'adresser à rue du Botzet, 3, contre récompense.

PERSONNE
de confiance, modeste, présentant bien, 30-40 ans est demandée auprès 2 personnes distinguées, pour aider et soigner la dame de santé délicate.
Offres et photographies sous P 6958 F à Publicitas S. A., Fribourg.

LES CHEVAUX
sont achetés au plus haut prix, avec garantie d'abattage.
PAR LA BOUCHERIE CHEVALINE MODERNE
Bas des Escaliers du marché, Lausanne.
En cas d'accident arrive tout de suite, si nécessaire avec auto-camion. Téléphone 39.33. Nuit et dimanche 46.61. 7014
E. Courvoisier.

Cuisinière
au courant de son service, est demandée pour la famille de l'est de la France, 60 fr. de gages par mois. Bonnes références exigées. Ecrire à P 6963 F à Publicitas S. A., Fribourg.

Enchères publiques
On vendra, le lundi 6 octobre, devant le domicile de l'exposant, à Marnens, le bétail, savoir: 1 vache portante, 1 génisse d'un an; Le chédaïl: 2 chars à échelles, 1 charrette Brabant, 1 buttoir, 1 herse, 1 tonneau et 1 pompe à purin, 1 hache-paille, 1 rateau en fer, 3 colliers de vache, 2000 pieds de foin, 1000 kg. de paille, ainsi que plusieurs instruments aratoires. 7017/1231
L'exposant: Emile BLANC.

JEUNE FILLE
sérieuse, bonne sténo dactylo p^r la correspondance française demande place dans maison de confiance. Entrée immédiate ou à convenir.
S'adresser sous chiffres P 6938 F à Publicitas, S. A., Fribourg. 6910

Enchères publiques
On vendra, le lundi 6 octobre, devant le domicile de l'exposant, à Marnens, le bétail, savoir: 1 vache portante, 1 génisse d'un an; Le chédaïl: 2 chars à échelles, 1 charrette Brabant, 1 buttoir, 1 herse, 1 tonneau et 1 pompe à purin, 1 hache-paille, 1 rateau en fer, 3 colliers de vache, 2000 pieds de foin, 1000 kg. de paille, ainsi que plusieurs instruments aratoires. 7017/1231
L'exposant: Emile BLANC.

ON DEMANDE une SOMMECIÈRE
S'adresser à l'hôtel de l'Autruche. 7019

Enchères publiques
On vendra, le lundi 6 octobre, devant le domicile de l'exposant, à Marnens, le bétail, savoir: 1 vache portante, 1 génisse d'un an; Le chédaïl: 2 chars à échelles, 1 charrette Brabant, 1 buttoir, 1 herse, 1 tonneau et 1 pompe à purin, 1 hache-paille, 1 rateau en fer, 3 colliers de vache, 2000 pieds de foin, 1000 kg. de paille, ainsi que plusieurs instruments aratoires. 7017/1231
L'exposant: Emile BLANC.

Répétiteur
français ou allemand pour les examens du Droit, est demandé.
S'adresser sous P 6763 F à Publicitas S. A., Fribourg. 7026

Vient d'arriver
LE CHOIX
d'Automne
EN
COMPLETS
Pardessus
& Ulster

Sa clientèle retrouvera l'élégance, la qualité, la modicité des prix qui sont l'apanage habituel des vêtements de la Maison.
Nos prix: 85.- 90.- 100.- 110.- 120.- 150.- 175.-
Vêtements pour jeunes gens depuis 60 fr.
GRAND CHOIX EN PANTALONS
Grands Magasins de Confections
KRÖNER-NAPHTALY, Fribourg
34, avenue de la Gare, 34
à côté de l'Hôtel Terminus

AVIS
Le soussigné informe son honorable clientèle et le public, en général, qu'il se charge encore de transformations et réparations de fourrures. 7008
PAUL GABRIEL, fourreur,
Avenue du Moléson, 25, Cambach.

A VENDRE à 1 heure de Fribourg beau domaine
de 75 poses, dont 5 poses de forêts, 2 granges dont une à pont, 2 écuries, maison d'habitation de 16 chambres, cuisine et dépendances, jardin, verger, etc. 7004-1229
S'adresser à l'Agence Immobilière et Commerciale Fribourgeoise A. FROSSARD, rue des Epouses, 138, FRIBOURG, Tél. 2.60.

Ravitaillement
Le ravitaillement en bois des porteurs de carnet de pain à prix réduit commencera le 15 octobre, et le ravitaillement en tourbe le 1^{er} novembre. 7002

AUTOMOBILISTES
Dans votre intérêt, faites réparer vos pneus et chambres à l'atelier de vulcanisation:
Louis Lavanchy
30, Av. Bergières, LAUSANNE
Prix très modérés. — Service très rapide. Téléphone 3804

Dimanche 5 octobre
Auberge du Pont de la Glâne
BONNE MUSIQUE
INVITATION CORDIALE

A VENDRE
dans le district de la Singine
superbe domaine
de 44 poses en un seul mas, dont 4-5 poses de forêts, terre de 1^{re} qualité. Grange, 2 écuries, remise, four à pain. Maison d'habitation, jardin, etc. 7005-1230
S'adresser à l'Agence Immobilière et Commerciale A. FROSSARD, rue des Epouses, 138, FRIBOURG. Téléphone 2.60.

A vendre
dans le district de la Sarine,
DOMAINE
de 28 poses, en un seul mas, bon terrain, maison d'habitation de 5 chambres et dépendances, caves voutées. Grange à pont, 2 écuries, remise, fosse avec vanne, jardin, verger, etc.
Entrée en février 1920. Conditions favorables.
S'adresser à l'Agence Immobilière et Commerciale A. FROSSARD, rue des Epouses, 138, FRIBOURG. Téléphone 2.60.

Enchères publiques
On vendra, le lundi 6 octobre, devant le domicile de l'exposant, à Marnens, le bétail, savoir: 1 vache portante, 1 génisse d'un an; Le chédaïl: 2 chars à échelles, 1 charrette Brabant, 1 buttoir, 1 herse, 1 tonneau et 1 pompe à purin, 1 hache-paille, 1 rateau en fer, 3 colliers de vache, 2000 pieds de foin, 1000 kg. de paille, ainsi que plusieurs instruments aratoires. 7017/1231
L'exposant: Emile BLANC.

Dimanche 5 octobre
RECROTZON
à l'auberge d'Onnens
BONNE MUSIQUE
Invitation cordiale. Le tenancier.

Chaussures
Avant d'acheter ou de commander, vous devriez consulter notre offre. Sans peine, vous serez convaincus que nous offrons les plus grands avantages.
Nous expédions contre remboursement

Bot. p ^r filles et garç. ferrées avec ou sans cout. der., haute tige,	26-29 30-35	Fr. 15.50 18.50
„ „ „ cuir ciré, non ferrées, pour dimanche,		15.- 18.-
„ „ „ Derby, solides „ „		16.- 19.-
„ „ „ en box, peau de veau, souples, Derby,		18.50 22.-
„ „ „ très soignées, fortes semelles,		20.75 23.75
Bottines pour dames, ferrées, avec ou sans couture derrière,	36-43	24.-
„ „ „ cuir ciré, pour dimanche, non ferrées,		23.-
„ „ „ cuir ciré, souples, jolie forme,		25.-
„ „ „ peau de veau ciré, forme Derby,		29.-
„ „ „ en box, talons 1/2 hauts, Derby, élégant,		29.-
„ „ „ en box, bouts vernis, „ „		30.50
„ „ „ chevreau, „ „		31.-
„ „ „ en box, qualité extra, „ „		32.-
Bottines pour garçons, façon Napolitains, bien ferrées, solides,	36-39	25.-
„ „ „ façon militaire, à soufflets, bien ferrées,		28.-
„ „ „ cuir ciré, souples, pour dimanche, Derby,		27.-
„ „ „ en box, fortes semelles, jolie forme,		29.-
„ „ „ Il semelles, „ „		30.-
Bottines pour hommes, façons Napolitain, bien ferrées, solides,	40-47	30.-
„ „ „ façon militaire, à soufflets, fort ferrées,		34.-
„ „ „ façon militaire, à soufflets, hautes tiges		36.-
„ „ „ cuir ciré, pour le dimanche, jolie forme,		30.-
„ „ „ pour le dimanche, Derby,		31.-
„ „ „ souples, fortes semelles, Derby, jolies		34.50
„ „ „ en box, „ „ élégantes		36.-

Socques ordinaires et fines, soul. d'hiver, chaussons & pant. en grand choix
Demandez notre catalogue gratis & franco.
AUX CHAUSSURES MODERNES S. A.
J. MARTY, gérant
Rue de Romont, 26 FRIBOURG Rue de Romont, 26

A la Ville de Paris
Rue de Lausanne, 2 et 4, Fribourg
Nos magasins resteront fermés
samedi 4 octobre jusqu'à 6 h.